

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2012

**ORGANISATION DU SERVICE ET INFORMATION DES PASSAGERS DANS LES
ENTREPRISES DE TRANSPORT AÉRIEN - (N° 4157)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Gandolfi-Scheit

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et à diverses dispositions dans le domaine des transports maritimes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre ce texte au secteur des transports maritimes. L'extension de l'intervention du législateur dans un premier temps au secteur des transports terrestres de voyageurs et aujourd'hui au secteur du transport aérien ne peut oublier le secteur du transport maritime qui est si important pour les îles notamment la Corse.